



Réforme territoriale : le Premier ministre Manuel VALLS reconnaît que la carte administrative doit tenir compte des "spécificités locales"

Le Premier ministre Manuel VALLS a plaidé hier pour un renforcement de tous les territoires et une carte administrative qui tienne compte des "spécificités locales", lors de son discours devant le Sénat pour présenter les grands axes de la réforme territoriale, avant le début de l'examen en deuxième lecture du projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral. Le Premier ministre est en revanche resté ferme sur la question du nombre de régions, qu'il souhaite voir porté à 12 maximum (13 avec la Corse) alors que les sénateurs préconisent une carte avec 15 régions.

"Clarté, efficacité, baisse de la dépense publique, proximité : voilà ce que nos concitoyens attendent de nos institutions", a résumé M. VALLS devant les sénateurs, très remontés contre le projet du gouvernement. "Cette réforme n'a pas pour but d'affaiblir les pouvoirs locaux ni de remettre en cause les élus, au contraire, elle fait preuve d'une confiance renouvelée envers eux", confiance qui "fait l'objet d'un consensus national depuis 1982" et les grandes lois de décentralisation, a rappelé le Premier ministre. "Ce mouvement doit se poursuivre", a-t-il affirmé. "C'est le sens du débat sur le non-cumul des mandats, qui est une attente forte des Français, et c'est le sens aussi des avancées sur la parité", a ajouté M. VALLS en se disant convaincu que "sur ces deux sujets, aucun retour en arrière ne sera possible". "La France est une et indivisible mais la vision d'une France uniforme avec des territoires identiques est dépassée", a estimé le Premier ministre. C'est pourquoi "la carte administrative doit tenir compte des spécificités locales", a-t-il plaidé, jugeant qu'il s'agissait là de "bon sens" car "un territoire rural, par exemple, ne fait face ni aux mêmes réalités ni aux mêmes défis qu'une métropole". "C'est pourquoi je me suis engagé auprès des élus de montagne, des élus des territoires ruraux, à adapter la réforme territoriale aux spécificités de leur territoire", a-t-il dit, appelant à "faire confiance aux acteurs locaux".

"Le premier objectif de cette réforme, c'est de renforcer tous les territoires : de doter les plus dynamiques des compétences nécessaires pour poursuivre leur développement économique ; tout en veillant à ce que les territoires fragilisés ne soient ni abandonnés à leur sort, ni privés de chances de développement", a-t-il expliqué. "Face aux attentes multiples, parfois contradictoires, nous avons trop longtemps hésité sur la direction à prendre", a reconnu le Premier ministre. Finalement, le gouvernement a décidé la création des grandes métropoles (10 seront créées au 1^{er} janvier, a-t-il rappelé), qui auront des compétences accrues et devront aussi "renforcer les solidarités et en créer de nouvelles".

La carte des régions toujours en débat

Autre étape de la réforme, après la création des métropoles : "renforcer les régions en faisant émerger le couple régions-métropoles et clarifier l'organisation territoriale". A ce sujet, le Premier ministre s'est dit favorable à la carte des régions telle que votée par l'Assemblée nationale lors de la première lecture du projet de réforme territoriale, qui prévoit une France à 12 régions, alors que la



commission sénatoriale chargée de l'examen de ce texte a proposé la semaine dernière une nouvelle version comprenant 15 régions (cf. "BQ" du 22 octobre). "Nous connaissons l'histoire de l'Alsace mais nous avons besoin de clarté et à mon sens, la carte votée à l'Assemblée nationale a ce mérite", a souligné le Premier ministre. "Je vous laisse en débattre. Mais 12 régions hexagonales, quel changement !", s'est-il exclamé, en ne comptant que les seules régions continentales, hors Corse et Outre-mer.

Rappelons que la commission spéciale du Sénat a proposé de maintenir la région Alsace dans ses limites actuelles, sans la fusionner avec la Lorraine et la Champagne Ardenne comme prévu dans le texte voté par les députés. En outre, la commission a proposé d'annuler la fusion entre Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, ces deux régions restant indépendantes. En outre, les sénateurs socialistes se sont prononcés hier pour le maintien de la région Nord-Pas-de-Calais, alors que le gouvernement et l'Assemblée veulent la voir fusionner avec la Picardie. Au cours de leur réunion de groupe, ils ont voté un amendement en ce sens de M. Michel DELEBARRE, soutenu par M. Daniel PERCHERON qui est aussi président du Conseil régional, et par presque tous les sénateurs de la région.

Rappelant que les régions "sont les garantes d'un développement équilibré", M. VALLS s'est également déclaré "favorable à de nouveaux transferts de compétence en matière de développement économique, et à l'expérimentation en matière d'accompagnement vers l'emploi". "La revue des missions de l'Etat" engagée par le ministre de l'Intérieur Bernard CAZENEUVE et le secrétaire d'Etat chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification Thierry MANDON "doit nous y aider", a-t-il précisé. En tout état de cause, ces nouveaux transferts de compétences vont créer la "nécessité d'un dialogue permanent sur les grandes stratégies économiques entre gouvernement et régions", a déclaré M. VALLS qui a redit son souhait que "le gouvernement et l'ensemble des présidents de région se réunissent régulièrement". Il a également affirmé sa volonté de voir les régions dotées "d'une fiscalité dynamique adaptée à leur mission".

Vers un assouplissement du seuil de 20 000 habitants pour les intercommunalités

Enfin, troisième axe de la réforme, "nous devons renforcer le couple communes-intercommunalités", a déclaré M. VALLS, rappelant que "les maires sont souvent le seul responsable public dans lequel nos concitoyens se reconnaissent" et doivent donc "être respectés". A ce sujet, il a dit espérer que les propositions de loi sur l'amélioration du régime des communes nouvelles portées par M. Jacques PELISSARD (UMP), président de l'AMF, et Mme Christine PIRES-BEAUNE (PS), qui seront examinées vendredi matin à l'Assemblée nationale, soient "rapidement" examinées au Sénat. "C'est une chance pour mieux gérer, mutualiser, créer des projets de territoires", a-t-il dit. "Nous devons approfondir le processus intercommunal et penser les politiques à l'échelle des bassins de vie", a également estimé le Premier ministre. A cet égard, il a reconnu que le seuil des 20 000 habitants pour les intercommunalités, s'il "apparaîtra de fait comme un minimum dans de nombreux endroits" et "sera même dépassé", devra dans d'autres être "adapté", en tenant compte "du nombre de communes, mais aussi de la densité, de la topographie". "Nous pourrions donner aux commissions départementales un pouvoir de modulation du seuil", a-t-il proposé, en promettant d'être attentif aux propositions du Sénat sur ce sujet. "Ce développement des EPCI mettra fin au vrai millefeuille intercommunal, celui dont on ne parle pas assez : celui des syndicats intercommunaux. Leur nombre devra être fortement réduit", comme le propose le rapport de M. Martin MALVY, président de l'association des Petites villes de France.

Le Premier ministre a par ailleurs assuré que la proposition de loi de MM. Alain RICHARD (PS) et Jean-Pierre SUEUR (PS) autorisant l'accord local de représentation des communes membres d'une communauté de communes ou d'agglomération, adoptée mercredi dernier en première lecture et à l'unanimité par le Sénat (cf. "BQ" du 24 octobre), serait inscrite "à l'Assemblée nationale avant la



fin de l'année". Rappelons que ce texte vise à remédier aux conséquences résultant de la censure par le Conseil constitutionnel du deuxième alinéa du I de l'article L. 5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales qui permettait de mettre en place, à la tête des intercommunalités, des majorités non proportionnelles à la population (cf. "BQ" du 23 juin).

La carte des départements n'évoluera pas avant 2020

Enfin, estimant qu'il faut des "échelons intermédiaires" à côté de ces futures intercommunalités, le Premier ministre a affirmé que "le rôle de conseils départementaux en matière de protection des populations fragiles et de soutien aux communes" était "indispensable". "Les assemblées départementales désignés lors des élections des 22 et 29 mars prochains exerceront pleinement leurs compétences de solidarité", a-t-il assuré, parlant d'une "phase de transition" jusqu'en 2020. A cette date, "les régions se seront appropriées leurs nouvelles compétences et les intercommunalités structureront plus encore qu'aujourd'hui les territoires". "Le cadre départemental pourra alors évoluer", a-t-il dit, évoquant une nouvelle fois les trois scénarii envisagés, à savoir une possibilité de fusion là où il y a des intercommunalités fortes, une fusion des départements entre eux ou un maintien dans les zones rurales. "Nous avons donc cinq ans pour préparer sereinement les évolutions, pour donner aux élus de nouvelles opportunités d'adapter les organisations à la diversité des situations", a-t-il dit, comptant sur le Sénat pour "proposer des solutions".

Enfin, répondant à une préoccupation constante des maires, M. VALLS a assuré, sous les applaudissements des sénateurs, que "les aides de l'Etat pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires seraient maintenues à leur niveau actuel" en 2015 et 2016, afin de maintenir "des accueils périscolaires de qualité". Le Premier ministre a également annoncé que "deux parlementaires allaient se voir confier une mission la réforme de la dotation globale de fonctionnement, qui préoccupe également beaucoup les maires.

"L'Assemblée nationale aura le dernier mot" sur cette réforme, a-t-il enfin rappelé. "Mais si chacun joue son rôle, nous ferons de cet équilibre un atout pour la réforme. Je tiendrai compte de ce que le Sénat dira", a-t-il promis en appelant chaque camp à "tenir compte des forces de sa majorité". En première lecture, a-t-il rappelé, le Sénat, alors à majorité de gauche, avait décidé de rejeter cette réforme en bloc. L'Assemblée nationale s'était ensuite saisie du texte et l'avait amendé. "Aujourd'hui, la deuxième lecture offre au Sénat la possibilité de jouer pleinement son rôle de législateur", a souligné M. VALLS. "Le gouvernement veut croire à ce dialogue", pour "aboutir à une réforme juste, efficace et intelligente", a-t-il dit. "Nous ne serons pas d'accord sur tout, mais toutes vos propositions seront examinées et je sais que vous avez la possibilité de faire bouger les lignes dans l'intérêt de la décentralisation", a-t-il ajouté en appelant chacun à faire prévaloir un "esprit de responsabilité" au-delà des différences partisans. "Je veux faire avec vous le pari de la confiance. Nous pouvons le gagner", a-t-il conclu.

L'ARF et l'ADF saluent le discours de M. VALLS

L'Association des régions de France (ARF), que préside M. Alain ROUSSET, président (PS) du conseil régional d'Aquitaine, député de la Gironde, a salué dans un communiqué "le discours cohérent" tenu par M. VALLS. Le Premier ministre "s'est dit favorable à de nouveaux transferts de compétence de l'Etat vers les régions en matière de développement économique", ce qui "répond aux propositions de l'ARF pour un couple Région-PME renforcé dans les territoires, comme dans tous les grands pays européens qui réussissent". "De même, la possibilité d'expérimenter en matière d'accompagnement vers l'emploi doit permettre aux régions, en lien avec leurs compétences formation et développement économique, de coordonner l'ensemble des opérateurs", écrit l'ARF.



M. VALLS ayant par ailleurs confirmé son engagement "d'une fiscalité économique dynamique et adaptée aux missions stratégiques des régions", l'ARF a rappelé son souhait que les régions se voient attribuer 70 % de la CVAE (contre un peu moins d'un quart aujourd'hui). "Ceci doit être lancé dès le budget 2015, de même que l'allocation de ressources dédiées au financement des transports et de la transition énergétique", a-t-elle estimé. Appelant à la concrétisation de ces engagements dans la future loi NOTRe (Nouvelle Organisation territoriale de la République), l'ARF rappelle son "attachement à la suppression de la clause générale de compétence, seul moyen de dire qui fait quoi, d'effectuer des économies de gestion, et garantie de progrès démocratique".

De son côté, le président de l'Association des départements de France, M. Claudy LEBRETON (PS), s'est félicité dans un communiqué de "l'évolution du discours du Premier ministre". Alors que M. VALLS avait annoncé le 8 avril dans son discours de politique générale que les conseils généraux devaient être "supprimés", il s'est prononcé hier pour "des échelons intermédiaires pour assurer les solidarités sociales et territoriales : les conseils départementaux", a souligné M. LEBRETON. "Cela atteste que le Premier ministre a entendu les propositions formulées par les présidentes et présidents de conseils généraux", s'est-il réjoui. Favorable "à ce que les grandes régions voient leurs compétences confirmées notamment en matière de vision stratégique de l'avenir et de développement des entreprises", l'ADF plaide pour la conservation par les départements des "services publics départementaux" concernés par la loi NOTRe : "transports interurbains, transports scolaires, routes et collèges notamment". "Ces propositions seront détaillées, en présence du Premier ministre, lors du Congrès des départements de France, à Pau, les 6 et 7 novembre prochains", précise le communiqué.